Référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé

1. Exercer dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive

1. En contribuant à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet d'établissement inclusif.
2. En concevant son action pédagogique en articulation avec toutes les classes de l'établissement.
3. En concevant avec d'autres enseignants des séquences d'enseignement et en co-intervenant dans le cadre de pratiques inclusives .
4. En œuvrant à l'accessibilité des apprentissages dans le cadre des programmes en vigueur et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
5. En s'inscrivant dans une démarche de coopération avec différents acteurs et partenaires
6. En coordonnant des actions avec les membres de la communauté éducative pour la scolarisation et l'accompagnement des élèves.

2. Exercer une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire

1. En assurant une mission de prévention des difficultés d'apprentissages.
2. En contribuant à l'élaboration de parcours de formation adaptés visant une bonne insertion sociale et professionnelle.
3. En se dotant et utilisant des méthodes et outils d'évaluation adaptés.
4. En définissant des stratégies d'apprentissages personnalisées et explicites.
5. En adaptant les situations d'apprentissage, les supports d'enseignement et d'évaluation.
6. En élaborant ou en contribuant à l'élaboration et la mise en œuvre de projets individualisés dans une perspective d'un parcours de réussite.

3. Exercer une fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses

1. En s'appropriant et en diffusant les enjeux éthiques et sociétaux de l'École inclusive.
2. En répondant dans le contexte d'exercice aux demandes de conseils concernant l'élaboration de réponses pédagogiques concertées à des besoins éducatifs particuliers.
3. En mobilisant les éléments des cadres législatif et réglementaire dans la variété de ses missions.
4. En connaissant et en coopérant avec la diversité des partenaires et des acteurs de l'École inclusive.
5. En construisant des relations professionnelles avec les familles en les associant au parcours de formation.
6. En concevant et en mettant en œuvre des modalités de co-intervention.
7. En construisant et en animant des actions de sensibilisation, d'information et en participant à des actions de formation sur le thème de l'éducation inclusive.
8. En prévenant l'apparition de difficultés chez certains élèves ayant une fragilité particulière.